

Grand (1), de Gerhoch, prévôt de Reichersberg (2), du Missel Mozarabique (3), et d'une foule d'autres monuments de la tradition.

Mais comme ces témoignages ne seraient guère autre chose qu'une répétition des précédents, mieux vaut les omettre pour interroger encore une fois saint Augustin et transcrire un texte, où il a condensé toute sa doctrine sur les ressemblances entre l'Église et la Mère de Dieu. Je le tirerai de l'un de ses plus beaux ouvrages, le livre *de la Sainte Virginité*.

« L'Église, écrit de nouveau le grand docteur, l'Église imite la Mère de son Époux et de son Seigneur. Elle est, elle aussi, tout ensemble et mère et vierge.

« De qui défendons-nous la pureté, si elle n'est pas vierge? Aux enfants de qui parlons-nous, si elle n'est pas mère? Marie a enfanté corporellement le Chef de ce corps; et l'Église engendre spirituellement les membres de ce Chef. Ni chez l'une ni chez l'autre la virginité ne fait obstacle à la fécondité, ni chez l'une ni chez l'autre la fécondité n'altère en rien la virginité... »

Après avoir rapporté les paroles si conues du Sau-

(1) Ambr. Autbert., orat. in *Deipar. Annunc.*, n. 13, P. L. LXXXIX, 1301; Albert, M., *super Missus est*, q. 142. Opp. t. XX, p. 96.

(2) Habet (Christus) etiam sponsam, videlicet sanctam Ecclesiam et quamlibet fidelem animam, ... Fuit autem beata virgo Maria illius antiquae synagogae portio electissima, sic a Deo Patre amata ut eam prae omnibus amore suo inflammaret, Verbo quoque suo foecundaret; quod in ea eructatum et prius mente quam ventre conceptum de illa processit tanquam sponsus de thalamo suo, amaturus novam Ecclesiam (prae Synagoga) et in ea quamlibet fidelium personam, tanquam sponsam ornata viro suo. Inter omnes vero sponsas prae omnibus fuit ac permanet ornata B. Virgo Maria, tanquam *consummatio* Synagogae, utpote filia electissima patriarcharum, et post Filium suum Ecclesiae sanctae *nova inchoatio, utpote mater* Apostolorum, quorum uni dictum est: Ecce mater tua. Gerhohi, praepositi Reichersperg., *L. de Gloria et honore Filii hominis*, c. 10, n. 1. P. L. cxciv, 1105.

(3) *Praefatio seu Inlatio in Nativ. Dom.* P. L. LXXX, 188.

veur : « Quiconque fait la volonté de mon Père qui est au ciel m'est un frère, une sœur, une mère » (1), le saint évêque poursuit en ces termes : « Sa mère est l'Église universelle, parce qu'elle engendre par la grâce de Dieu les membres du Christ, c'est-à-dire les fidèles. Et sa mère est encore toute âme pieuse faisant la volonté du Père par cette charité très féconde dans ceux qu'elle enfante, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux (2).

« Marie, faisant la volonté de Dieu, n'est corporellement que la Mère du Christ, mais spirituellement elle en est la sœur et la mère. Ainsi donc à cette femme seule il appartient d'être et d'esprit et de corps mère et vierge à la fois. Mère par l'esprit, non pas de notre Chef, le Seigneur Jésus, car c'est plutôt de lui qu'elle est née spirituellement, puisqu'elle est du nombre des croyants, c'est-à-dire des fils de l'Époux (3); mais de ses membres sans exception: car elle a concouru par sa charité à faire naître dans l'Église les fidèles, membres de ce divin Chef. Et par le corps elle est mère du Chef lui-même. Il fallait, en effet, que, par le miracle le plus insigne, notre Chef naquît corporellement d'une Vierge, afin de signifier que ses membres naîtraient suivant l'esprit de l'Église vierge.

« Seule donc Marie est d'esprit comme de corps mère et vierge; mère du Christ et vierge du Christ. Pour l'Église, considérée dans les saints qui posséderont le royaume de Dieu, elle est tout entière par l'esprit mère du Christ, tout entière par l'esprit vierge du Christ; mais de corps elle n'est par tout elle-même

(1) Matth., xii, 50.

(2) Galat., iv, 19.

(3) Matth., ix, 15.

ni vierge ni mère : car dans les uns elle est seulement vierge du Christ, et dans d'autres elle est mère, mais non du Christ. Les femmes chrétiennes en pouvoir d'époux et les vierges consacrées à Dieu... qui font la volonté du Père, sont spirituellement, les unes comme les autres, mères du Christ. Quant à celles qui, vivant de la vie conjugale, enfantent corporellement, ce n'est pas le Christ qu'elles enfantent, mais Adam; aussi les voit-on courir aux sacrements qui transforment leur fruit en membre du Christ : car elles savent par la foi ce qu'elles ont mis au jour » (1).

(1) S. Augustin., de S. Virginitate liber unus, nn. 1, 5, 6. P. L. XL, 397, 399. Qu'on veuille me pardonner, si je traduis encore quelques passages du même livre. Ils sont trop glorieux à la sainte virginité dont le type parfait est la Vierge Marie, pour être omis. « Ce que je viens de dire, continue l'immortel docteur, je l'ai dit pour que la fécondité des épouses ne soit pas si hardie qu'elle ose se comparer à l'intégrité virginale. Qu'elle ne dise pas aux vierges de Dieu, prenant Marie pour prétexte : La Mère du Seigneur a deux choses glorieuses en son corps, la virginité et la fécondité : car elle est restée pure, et elle a enfanté. Puisque ni les unes ni les autres nous ne pouvions avoir à la fois ce double bonheur, nous avons fait un partage : vous êtes vierges et nous sommes mères. Il vous manque des enfants; la virginité conservée vous console. Et les enfants que nous avons compensent l'intégrité perdue... Ce langage des fidèles mariées aux vierges consacrées à Dieu serait peut-être supportable, si elles donnaient corporellement le jour à des chrétiens : de telle sorte que, sauf la virginité de la chair, la fécondité de Marie n'eût d'autre avantage sur la leur que celui d'avoir procréé le Chef des membres, tandis qu'elles auraient enfanté les membres du Chef.

« Mais, supposons même ce langage dans la bouche des femmes qui n'acceptent un époux que pour en avoir des enfants, et qui ne cherchent des enfants que pour les donner au Christ; ils ne sont pas chrétiens ceux qui naissent de leur chair. Ils le deviennent, mais par l'Eglise, cette mère à laquelle il appartient d'enfanter spirituellement les membres du Christ, dont elle est spirituellement aussi la vierge. Il est vrai que les mères qui n'ont pu corporellement enfanter des chrétiens coopèrent à cette sainte renaissance : mais cette coopération même fait des vierges les mères du Christ, puisqu'elle repose sur la foi opérant dans la charité (Gal. v, 6)...

« Le mariage n'a pas droit non plus de s'égalier au mérite de la continence, par la raison que c'est de lui que naissent les vierges. Car ce n'est pas là le bien propre du mariage mais de la nature. Dieu l'a tellement constituée que la femme qui naît de l'union des sexes, que cette union soit honnête ou illicite, ordonnée ou honteuse, est toujours vierge à sa naissance, et jamais vierge consacrée à Dieu... Ce dernier genre de vierges, nulle fécondité ne peut le produire; il ne vient ni de

Qu'on n'aille pas croire, parce que j'ai cité principalement nos Pères latins, que la personnification de l'Eglise en Marie fût ignorée des Orientaux. La lettre des Eglises de Vienne et de Lyon qui leur était adressée, les passages d'Archélaüs et de Clément d'Alexandrie témoigneraient du contraire. Mais bien autrement nombreux sont les monuments où cette doctrine est consignée. Bientôt, nous aurons occasion de le constater en parlant de la célèbre vision de *la femme couronnée d'étoiles*, décrite par saint Jean dans son Apocalypse. Aussi, les Pères grecs n'hésitent-ils pas à interpréter les mêmes textes scripturaires de l'Eglise et de Marie. Je citerai, pour exemple, et sans l'abrégier, ce passage de saint André de Crète, dans un sermon sur la Nativité de la Mère de Dieu.

« S'il est possible de mesurer la terre, et de compter la multitude des étoiles; si l'on peut nombrer les gouttes de la pluie, les particules de la terre et les grains de sable, ou peser le poids des vents, il sera possible de scruter aussi jusqu'au fond le sujet que nous avons à traiter. C'est aujourd'hui la fête de la Mère de Dieu; c'est cette admirable adolescente que nous célébrons dans nos chants : adolescente, ai-je dit, mais prophétesse; adolescente de qui le grand roi et le grand prophète David contemplait d'un regard inspiré les ornements royaux, quand il s'écriait : Toute la gloire de la fille du roi est du dedans; et ses vête-

la chair ni du sang. Si vous me demandez où est la mère, je vous montre l'Eglise. Les vierges sacrées ne tirent leur origine que de la vierge sacrée, de celle qui a été fiancée à l'unique Epoux, le Christ. D'elle, vierge tout entière d'esprit, non tout entière de corps, naissent les vierges saintes, vierges et dans le corps et dans l'esprit ». S. August., *Ibid.*, n. 7, 10, 11, pp. 399, 400, 401.

ments resplendissent d'or et de broderies (1). C'était là chanter de loin, sous le voile des figures, l'éclat incomparable de beauté que lui conféraient, dès sa naissance, les dons multiples et variés de l'Esprit de Dieu. Voilà, selon moi, comment tout lecteur, dont nulle affection vicieuse n'aura faussé le jugement, interprétera le vêtement royal et les franges d'or, parure de cette princesse. C'est pourquoi le même prophète, ravi des beautés invisibles, symbolisées par ces ornements extérieurs, disait encore à cette vierge : Écoutez, ô ma fille; inclinez votre oreille, oubliez votre père et la maison de votre père, et le Roi s'enamourera de votre beauté. Je ne l'ignore pas; c'est manifestement à l'Église que sont adressés ces versets du psaume; mais qui nous empêche de les entendre aussi de celle que le mystère de l'économie divine a faite tout entière temple de l'Époux de l'Église tout entier » (2)?

(1) Psalm. XLIV, 14.

(2) S. And. Creten., *Serm. in Nativit. B. M. Virg.* P. L. xcvi, 861, sqq.

Ce n'est pas le seul endroit des Écritures qui permette d'appliquer à la Mère de Dieu ce que le Saint Esprit a dit de l'Église. « Il faut remarquer, écrivait un savant théologien du xvi^e siècle, que tout ce que nous trouvons dans les Livres saints sur la magnificence, l'éclat et la sainteté de l'Église, est justement approprié, dans toutes les parties de l'univers, à la glorieuse Vierge : car elle est de tous les membres de l'Église catholique le plus saint : celui que Dieu Notre Seigneur a comblé d'autant de grâces qu'il en a distribué parmi tous les autres membres. Voilà pourquoi, suivant l'antique coutume, nous chantons en l'honneur de Notre Dame les passages de l'Écriture qui, dans leur sens naturel, doivent être interprétés de l'Église de Jésus-Christ ». Driedo, *de Reg. et Dogmat. S. Scripturae*. L. III. Tr. 2, c. 4. t. I, p. 121 (Lovan., 1556).

La page suivante, tirée d'un auteur du xii^e siècle, exprime heureusement une idée semblable. Filius Dei « factus hominis filius, multos fecit Dei filios. Multos igitur conciliavit sibi, ut dictum est, sua charitate et sua potestate uniens; qui, cum carnali generatione cum ipso sint plures, divina tamen regeneratione cum ipso sunt unus. Unus enim totus ac solus Christus caput est et corpus : unus autem is unius Dei in caelis, et unius matris in terris; et multi filii et unus filius. Sicut namque caput ac membra unus filius ac plures filii, sic Maria et

II. — Revenons sur ces idées et tâchons de les résumer avec ordre, à l'honneur des deux mères, l'Église et Marie.

Inutile de rappeler ici la nature et les privilèges de la double maternité virginale de Marie : comment, suivant la chair, elle est mère du Fils unique de Dieu; comment, suivant l'esprit, elle est aussi notre mère à nous fidèles. L'Église n'a pas enfanté corporellement le Christ, à moins toutefois que l'on ne considère l'Église dans sa plénitude, en tant qu'elle renferme en soi Marie comme le plus saint et le plus grand de ses membres : car, à ce point de vue, rien ne nous empêcherait de dire que l'Église est la mère du Christ considéré dans sa chair, mais *par Marie*.

Ce n'est pas sous ce rapport que nous concevons l'Église, quand nous la comparons avec la Mère de Dieu. D'un côté nous mettons l'Église à part, sans Marie; de l'autre Marie à part, sans l'Église. Le Souverain Pontife fait certainement partie de l'Église, puisqu'il en est le chef visible et la tête. Et pourtant que de fois n'a-t-on pas mis en parallèle le Pontife suprême et l'Église, pour établir les rapports mutuels

Ecclesia una mater et plures; una virgo et plures. Utraque mater, utraque virgo; utraque de eodem Spiritu sine libidine concipit; utraque Deo Patri sine peccato prolem fundit. Illa absque omni peccato corpori Caput peperit; ista in omnium peccatorum remissione Capiti corpus edidit. Utraque Christi mater, sed neutra sine altera totum parit. Unde in Scripturis divinitus inspiratis quod de Virgine matre Ecclesia universaliter, hoc de virgine Maria singulariter; et quod de virgine matre Maria specialiter, id de virgine matre Ecclesia generaliter jure intelligitur; et cum de alterutra sermo texitur, fere permistim et indifferenter de utraque sententia intelligitur. Una quaeque etiam anima Verbi Dei sponsa, Christi mater, filia et soror, virgo et fecunda suapte ratione intelligitur. Dicitur ergo universaliter pro Ecclesia, et specialiter pro Maria, singulariter quoque pro fideli anima, ab ipsa Dei Sapientia, quod Patris est Verbum. » Isaac de Stella (Isaac, abbé de l'Étoile, en Poitou), *Serm. 51, in Assumpt. B. M.* 1. P. L. cxciv, 1062, 1063.

qu'ils ont l'un avec l'autre. Donc la maternité de l'Église n'a pas enfanté le Christ en lui-même et dans sa chair. Elle l'enfante pourtant, mais dans ses membres. Car c'est en elle et par elle que nous sommes incorporés au Christ, que nous entrons comme partie dans sa personne mystique, et que nous devenons en lui des fils adoptifs de Dieu.

Comment s'opère cette naissance ? Par le baptême, ce premier des sacrements confiés par Jésus-Christ à son épouse, l'Église. C'est pour cette raison que les Pères le représentent généralement comme le sein de l'Église. « L'eau du baptême, a dit saint Léon, est comme un sein virginal, et le même Esprit qui descendit sur la Vierge remplit la fontaine sacrée » (1). « Ce qu'est le sein maternel (*matrix*) pour l'embryon, l'eau du baptême l'est pour le fidèle : car c'est dans l'eau que le fidèle est formé... Il y a pourtant une différence : pour la formation de l'homme au sein de sa mère, il faut du temps ; un moment suffit à l'eau pour achever son œuvre » (2).

N'allez pas objecter qu'on peut devenir enfant de Dieu, en dehors du baptême conféré par l'Église, comme il arrive pour les enfants baptisés dans le schisme ou dans l'hérésie. Car ce baptême, encore qu'il soit administré par des mains étrangères, appar-

(1) S. Leo M., *Serm. 4 de Nativ. Dom. n. 3*; col. *Serm. 5. P. L. LIV.*

(2) S. Joan. Chrysost., *Hom. 26 (al. 25) in Joan., n. 1. P. G. LIX, 153.*

« Celui qui descendit avec sa toute-puissance sur Marie pour qu'elle conçût et mit au monde le Fils unique de Dieu; celui-là même descend dans les eaux et les rend fécondes pour y faire renaître les enfants de Dieu; cette fontaine matérielle vivifiée par la venue de l'Esprit devient le sein de l'Église (*uterus Ecclesiae*), le sein de la grâce ». Rupert. Tuit., *de Oper. Sp. S. L. III, c. 9. P. L. CLXVII, 1648.*

tient à l'Église : c'est son patrimoine inaliénable ; et s'il donne la vie surnaturelle à qui le reçoit, c'est qu'il est le sacrement de la renaissance déposé par le Seigneur entre les mains de son unique épouse. Aussi, tous les enfants d'adoption qui naissent au milieu des sectes hérétiques sont vraiment les fils de l'Église, tout autant que s'ils avaient été matériellement baptisés par elle. C'est cette grande vérité que l'Église par ses pontifes et ses docteurs a défendue contre les Donatistes de l'Afrique, au jugement desquels tout baptême, administré en dehors de la véritable Église, était essentiellement frappé de stérilité. Hérétiques et schismatiques, même sans le savoir ou sans le vouloir, agissent pour elle, parce que ce n'est pas le mérite de celui qui baptise qui opère dans l'eau baptismale, mais le sacrement qu'il confère. Or, encore une fois, ce sacrement n'est pas leur propriété, mais celle de l'Église, la véritable épouse du Christ.

Ne m'opposez pas non plus qu'on peut renaître indépendamment du baptême, quand, par exemple, un adulte est, avant de l'avoir reçu, justifié par la foi et par la contrition parfaite : car cet adulte, entrant ainsi dans la famille de Dieu, doit avoir, au moins implicite, *le vœu du baptême*, c'est-à-dire, de cette eau régénératrice que les Pères nous représentaient tout à l'heure comme le sein virginal de l'Église. Et c'est pourquoi tout fidèle renaît du Christ Époux et de l'Église épouse. Enlevez toute influence de ce divin mariage, et le non baptisé demeure dans la mort.

L'Église est mère, parce qu'elle engendre les fidèles à la vie divine par le baptême. Ce n'est là toutefois qu'une de ses fonctions maternelles. Elle est encore mère, parce qu'elle donne à ces nouveau-nés tout ce

dont ils ont besoin pour arriver à la plénitude de l'âge parfait dans le Christ : lumière, force, nourriture, remèdes salutaires. C'est où tendent ses enseignements, sa discipline maternelle, et les sacrements dont elle est la dispensatrice. Ainsi remplit-elle la seconde fonction de toute vraie mère, qui consiste à conserver en le *formant* le fruit de ses entrailles. Saluons donc cette mère, aimons-la, soyons pour elle des enfants respectueux, tendres et dévoués.

D'ailleurs, n'oublions pas que cette maternité de l'Église a des degrés. L'Église notre mère n'est pas une abstraction. Elle se révèle à nous par ses pontifes, par ses ministres, par ses prêtres, en un mot, par tous ceux, qui, dans une mesure plus ou moins large et plus ou moins prochaine, ont reçu la mission légitime de nous façonner à la vie des enfants adoptifs de Dieu. C'est pour cela qu'ils sont nos *pères* à différents titres et que nous les appelons de ce nom (1).

Or, cette mère des fidèles, la Sainte Église, est doublement vierge. Vierge d'esprit, parce qu'elle enfante non de la volonté de la chair, non par l'opération de l'homme, mais par l'influence invisible de l'Esprit de son divin Époux, le Christ; vierge d'esprit encore, parce qu'elle est pure et sans corruption dans sa foi, pure dans sa morale, pure dans sa doctrine; « parce qu'elle a ses pensées aux choses de Dieu, et non pas aux choses du monde, soucieuse uniquement de plaire

(1) Le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ et le chef de son Église, est le Père commun, le saint Père. Chaque évêque est pour ses fidèles, suivant une expression bien connue, le *Révérendissime Père en Dieu*; le pasteur est père aussi dans la partie de l'Église commise à son zèle; tout prêtre l'est également dans l'exercice du ministère sacré; parce que tous concourent à parfaire notre formation dans le Christ. Eph., IV, 11-13.

à l'Époux céleste (1) ». Vierge de corps, elle ne l'est pas, il est vrai, dans la totalité de ses membres; mais elle conseille et favorise la sainte virginité; mais elle garde avec une vigilance constante la pureté des mœurs; mais elle demande une continence complète à ses ministres, et voit avec bonheur une partie de ses enfants embrasser la chasteté parfaite, à l'exemple et sur les pas de son divin Époux.

Telle est notre mère, la sainte Église du Christ. Grande, sans doute, et féconde est sa maternité; belle, sa virginité. Mais combien plus parfaite est l'une et l'autre de ces communes prérogatives dans la Vierge Marie. La maternité de Marie l'emporte incomparablement sur la maternité de l'Église. Elle l'emporte, parce que Marie seule est mère de Jésus-Christ selon la chair; seule elle est Mère de Dieu, et il n'y en a pas d'autre. Elle l'emporte encore au point de vue de la maternité spirituelle. Nous le savons, il fallait deux choses pour que l'homme pût recouvrer la vie de la grâce, et redevenir ce qu'il était avant sa chute, fils adoptif de Dieu : premièrement, réparer l'outrage fait à Dieu par le péché, et rouvrir les sources de la grâce fermées par sa juste colère; secondement, faire l'application des mérites du Sauveur, et, suivant les temps et les personnes, distribuer les richesses que la Passion nous avait acquises. Telle est l'œuvre de la Rédemption et, par conséquent, de notre régénération dans le Christ.

Marie seule, à l'exclusion de l'Église, a sa part de choix auprès du Rédempteur et par le Rédempteur, dans le premier acte de la commune régénération. Au Calvaire, où Jésus-Christ paya de son sang la rédemption

(1) I Cor., VII, 34.

tion du monde, j'ai trouvé Marie, concourant à cette œuvre par l'oblation qu'elle y fait de la grande victime librement donnée par elle, et recevant par une déclaration authentique le titre et la qualité de mère. Sans doute, l'Église y est aussi; mais au lieu de coopérer aucunement avec le Sauveur à ce premier enfante-ment des fils adoptifs de Dieu, elle n'est là que pour être rachetée, que pour y naître à la vie surnaturelle dans le côté entr'ouvert de son divin Époux. Elle n'y remplit donc pas comme Marie la fonction de mère. A ce point de vue, Marie seule est mère des membres du Christ; tellement seule et tellement mère que l'Église, comme nous le dirons bientôt, est elle-même sa fille, puisque l'Église est du nombre des rachetés.

Si nous passons au second acte, c'est-à-dire, à l'application des mérites de Jésus-Christ qui se fait à travers les âges, encore que l'Église y prenne une si large part, la prééminence appartient toujours à Marie. Sans doute, ce n'est pas elle qui administre les sacrements comme l'Église, ou prêche la doctrine du Christ; ce n'est pas elle, non plus, qui par office promulgue les lois du Christ, et règle par ses ordonnances la vie des chrétiens. Ce rôle spécial, Jésus-Christ l'a mis aux mains de son épouse, l'Église. Mais cela même, la Vierge, Mère de Dieu, le fait; et nous le prouverons avec évidence dans le chapitre suivant, elle le fait, non pas comme l'Église, mais d'une manière plus excellente et plus relevée. Et, par conséquent, sa maternité surpasse à tous égards la maternité de l'Église.

Ai-je besoin de montrer que la Mère de Dieu dépasse incomparablement aussi l'Église, au point de vue de la virginité dans la fécondité? Saint Augustin l'a trop clairement exposé, pour qu'il soit nécessaire

d'ajouter de nouvelles explications. Où donc est dans l'Église, en dehors de Marie, la virginité s'alliant à la maternité suivant la chair; virginité et maternité si parfaites l'une et l'autre qu'il est impossible d'en concevoir ou de plus pure ou de plus haute?

Et, si nous parlons de la virginité suivant l'esprit, Marie nous apparaît encore l'emportant comme à l'infini par sa foi, par sa pureté, par sa charité, par toutes les vertus, en un mot, qui constituent la virginité des âmes, sur tous les membres de l'Église et sur l'Église elle-même; non seulement sur l'Église militante, où la faiblesse humaine nous montrera toujours bien des taches, mais sur l'Église triomphante, si immaculée qu'elle puisse être.

Enfin, bien que l'une et l'autre aient conçu du Saint Esprit; bien que ce divin Esprit ait à chacune donné la fécondité, à Marie pour enfanter Jésus-Christ et ses membres, à l'Église pour engendrer les fils d'adoption, nous n'oserions, sans craindre de les offenser l'une l'autre, attribuer à l'Église l'ineffable plénitude du et Saint Esprit que nous avons reconnue dans Marie: car l'Église elle-même reçoit de la plénitude de Marie, comme Marie participe à la plénitude du Christ.

III. — Jusqu'ici le parallèle entre les deux vierges et les deux mères, entre l'Église et Marie, nous a présenté deux caractères principaux: caractère de ressemblance, et caractère de supériorité du côté de la Mère de Dieu. C'est là ce que signifie la formule si fréquemment employée par les Pères: *l'Église imite la Mère du Christ; Ecclesia imitatur Matrem Christi*. Proposition qu'ils ne retournent jamais pour dire de Marie qu'elle est faite à la ressemblance, à l'imitation

de l'Église. Celle-ci, *toute proportion gardée*, représente Marie comme Isaac représentait Jésus-Christ, comme la Jérusalem de la terre représentait celle du ciel. C'est que, dans cette communauté de privilèges, la prééminence appartient excellemment à Marie : prééminence de sainteté, prééminence d'union avec le Saint Esprit, prééminence de virginité, prééminence de maternité.

Quand la sainte Écriture veut parler de la ressemblance entre la créature raisonnable et le Créateur, elle dit que Dieu fit l'homme à son *image* (1). Ainsi le Fils de Dieu a créé l'Église à l'*image* de sa propre mère. Dieu ne ressemble pas à l'homme, mais l'homme à Dieu; pareillement, c'est l'Église qui ressemble à Marie, non pas Marie qui ressemble à l'Église.

Donc, la bienheureuse Vierge peut être considérée comme un exemplaire dont l'Épouse du Christ est la plus parfaite image. La notion d'image, en contraste avec celle d'exemplaire, enferme essentiellement une double idée : l'idée de similitude, et l'idée d'une certaine dépendance quant à l'origine. La perfection divine est l'exemplaire de toute perfection créée, parce que toute perfection créée reproduit dans une mesure plus ou moins grande les perfections du Créateur, et parce que celles-ci sont la source d'où procède celle-là. Or, ces deux caractères de l'image se révèlent manifestement dans le rapport de l'Église avec Marie. Qu'il y ait similitude, c'est ce que nous avons pleinement démontré dans ce chapitre même. Qu'il y ait relation

(1) Le mot *image*, quand il s'agit d'exprimer la ressemblance entre le Créateur et sa créature, ne s'emploie que de la créature raisonnable. Les autres, celles-là surtout qui sont purement matérielles, sont des *vestiges*. Voir notre ouvrage de *la Grâce et de la Gloire*, t. I, L. 1, c. 5, p. 59, suiv.

d'origine, c'est encore une vérité sans conteste; si l'Église existe, si elle est mère et vierge, si l'Esprit habite en elle pour la rendre vivante, féconde et sainte, c'est que Marie a librement enfanté et librement donné son Fils pour le salut du monde; c'est que, puissante et miséricordieuse distributrice des grâces, elle fait constamment descendre les rosées célestes sur le sacerdoce et le peuple du Christ.

De là à la conclusion finale où nous voulions arriver par tout ce qui précède, il n'y a qu'un pas : l'Église est vraiment la fille, la première fille de la Mère de Dieu. Ce n'est pas à ses fils seulement, mais plus encore à elle, qu'il convient de dire à Marie : *Monstrate esse matrem*; montrez-vous une mère pour moi. Aussi bien, que faudrait-il ajouter à ce que nous avons médité jusqu'ici, pour saluer en Marie la Mère de l'Église, tout aussi bien que la Mère des hommes ou la Mère des fidèles? L'Église est faite à l'image de Marie comme un enfant porte en soi la ressemblance et les traits de sa mère; et l'Église existe, vit, opère dépendamment de Marie. N'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour établir entre elles la relation de mère à fille et de fille à mère? Nos docteurs l'ont bien vu, puisque tant de fois ils ont appelé cette bienheureuse Vierge la Mère de l'Église. Si les membres du Christ sont les enfants de Marie, suivant la mesure même de leur incorporation dans la personne du Christ, comment l'Église, corps mystique du Christ, et prolongement du Christ au travers des siècles, n'appartiendrait-elle pas au même titre à Marie; d'autant mieux que l'Église ne peut jamais être séparée du Christ, tandis que rien n'assure infailliblement aux membres une indéfectible incorporation dans sa personne mystique?